

COLLOQUE

5 JUIN 2014

AU SÉNAT

.....  
PRÉSENTATION  
.....

Pour une agriculture  
**respectueuse**  
des pollinisateurs

- **Paroles** de scientifiques
- **Témoignages** de producteurs

DE 14 H 30 À 18 H 00

PALAIS DU LUXEMBOURG



Joël **LABBÉ**, sénateur du Morbihan,  
**Germinal PEIRO**, député de la Dordogne,  
ambassadeurs du Comité de soutien des élus  
à l'abeille et aux apiculteurs,  
l'**Union Nationale de l'Apiculture Française**  
et la Société Centrale d'Apiculture

Le colloque sera suivi  
d'une collation avec  
visite du rucher du  
jardin du Luxembourg.

## S O M M A I R E

Le programme - 4

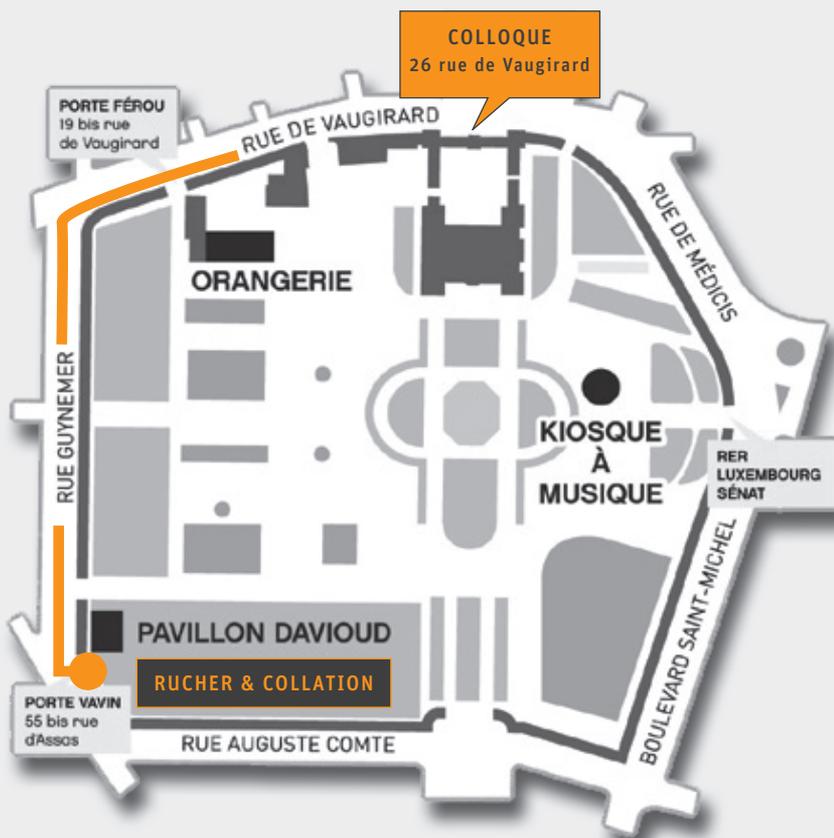
Les interventions - 5

Le Comité de soutien - 9  
à l'abeille et à l'apicultureL'Union Nationale - 10  
de l'Apiculture FrançaiseLa Société Centrale - 10  
d'Apiculture

Contacts - 11

LE RUCHER DU  
JARDIN DU LUXEMBOURGLe colloque sera suivi d'une collation  
avec visite du rucher (*sur inscription*).

## PLAN D'ACCÈS ▼



## LES ORGANISATEURS



**Joël LABBÉ**  
sénateur du Morbihan

Joël Labbé, sénateur écologiste du Morbihan, est l'un des ambassadeurs du Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs, investi sur les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation. Sa proposition de loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national a été définitivement adoptée début 2014.

*« La préservation des insectes pollinisateurs représente aujourd'hui un enjeu essentiel. Les chiffres inquiétants de mortalité de l'abeille domestique ou encore les études sur le déclin des pollinisateurs sauvages montrent qu'ils sont menacés.*

*Leur rôle est pourtant essentiel à bien des titres. Imaginons quelques instants un monde sans pollinisateurs. Ce n'est pas seulement le miel qui disparaîtrait de nos tables, mais tout notre système agricole qui serait en péril, car un tiers de la production alimentaire dépend directement de la pollinisation. C'est aussi la biodiversité qui serait mise en danger ; les abeilles domestiques et sauvages contribuent à la pollinisation de 80 % des plantes à fleurs.*

*Les pratiques agricoles conventionnelles sont incriminées : utilisation systématique de pesticides toxiques pour leur système nerveux, développement de monocultures destructrices pour leurs habitats... Les preuves du rôle joué par l'agrochimie dans le déclin des abeilles ne cessent de s'accumuler. Ce colloque sera l'occasion de rappeler cette réalité d'une agriculture intensive qui détruit les écosystèmes, oubliant ainsi qu'elle en est dépendante.*

*Il m'a semblé essentiel, à quelques semaines de la deuxième lecture de la loi d'avenir agricole, d'en débattre au Sénat. Ce colloque, que je co-parraine avec Germinal Peiro, député de Dordogne, et organisé avec le concours de l'UNAF, permettra une approche fine des menaces qui pèsent sur les pollinisateurs, notamment l'utilisation des néonicotinoïdes, redoutables pesticides neuro-toxiques.*

*Des pratiques alternatives vertueuses permettant de produire autrement, dans le respect de l'abeille et de l'ensemble des pollinisateurs, de la biodiversité et de la santé, seront présentées. Mais aussi, ce temps fort de réflexion commune doit être l'occasion d'une action politique volontariste. C'est pourquoi je proposerai en conclusion de cet événement, avec le député Germinal Peiro, une initiative parlementaire visant à la protection des pollinisateurs. »*



**Germinal PEIRO**  
député de Dordogne

Germinal Peiro co-parraine le colloque « Pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs » avec Joël Labbé.

Député de la Dordogne et apiculteur amateur, Germinal Peiro est l'un des ambassadeurs du Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs. Sensible aux questions liées à l'agriculture et à l'apiculture, il a accepté de faire le lien entre ce comité de soutien et le groupe socialiste à l'Assemblée.

## COLLOQUE

# Pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs

- Paroles de scientifiques
- Témoignages de producteurs

**Les abeilles et les insectes pollinisateurs sont en déclin. L'utilisation de pesticides et la perte de biodiversité découlant de l'intensification de l'agriculture sont de plus en plus mises en cause dans ces mortalités. Or, l'abeille joue un rôle essentiel pour l'agriculture et la biodiversité par son action de pollinisation, participant directement à la production de 84 % des espèces cultivées en Europe.**

Le colloque, réunissant **scientifiques, apiculteurs, agriculteurs et élus**, sera l'occasion d'une réflexion commune sur les conséquences de certaines pratiques agricoles pour les pollinisateurs et sur la mise en place de modèles alternatifs. Plus particulièrement, ce colloque reviendra sur les dangers associés aux néonicotinoïdes pour l'abeille, comme pour l'environnement et l'Homme.

Puis chercheurs et agriculteurs discuteront des systèmes qui permettent de produire autrement. De nombreuses initiatives existent déjà en France et en Europe. La parole sera donnée aux scientifiques, qui travaillent sur la mise en place d'alternatives aux néonicotinoïdes et à des acteurs qui s'engagent concrètement, sur le terrain, pour le respect des pollinisateurs.

## PROGRAMME

## Animation

**Anne-Françoise Roger**  
Journaliste indépendante

**14 h 30 Accueil**  
Joël Labbé et Germinal Peiro

**14 h 40 Introduction**  
**Henri Clément**  
UNION NATIONALE  
DE L'APICULTURE FRANÇAISE

## LES NÉONICOTINOÏDES EN QUESTION : impacts sur l'environnement, rendements et alternatives

**14 h 55 Les néonicotinoïdes**  
Impacts sur les pollinisateurs et l'environnement

**Pr. Dave Goulson**  
PROFESSEUR DE BIOLOGIE, APIDOLOGUE,  
UNIVERSITÉ DU SUSSEX

**15 h 25 Les alternatives aux néonicotinoïdes**  
Présentation des résultats d'une enquête menée en Italie sur différentes cultures

**Dr. Maria-Teresa Renzi**  
CHERCHEUSE EN ENTOMOLOGIE,  
UNIVERSITÉ DE BOLOGNE

## DES INITIATIVES ET EXPÉRIENCES DE TERRAIN POUR LE RESPECT DES POLLINISATEURS

**15 h 55** Chartre de coexistence entre producteurs de semences, agriculteurs bio et apiculteurs, dans le Lot-et-Garonne

**Bertrand Auzeral**  
APICULTEUR PROFESSIONNEL

**16 h 15** Stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs du maïs : mise en pratique en Italie

**Lorenzo Furlan**  
DIRECTEUR DE RECHERCHE AGRICOLE,  
VENETO AGRICOLTURA, AGENCE RÉGIONALE  
POUR LES SECTEURS AGRICOLES, FORESTIERS  
ET AGROALIMENTAIRES DE LA VÉNÉTIE

**16 h 45 Bee Friendly**, un label pour les produits respectueux des pollinisateurs

**Olivier Belval**  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
BEE FRIENDLY

**17 h 10** Agroforesterie et couverture végétale au service des pollinisateurs : des pistes sérieuses à explorer sans tarder

**Alain Canet**  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE  
D'AGROFORESTERIE

**17 h 35 PRISE DE PAROLE D'ÉLUS MEMBRES DU COMITÉ DE SOUTIEN À L'ABEILLE ET AUX APICULTEURS**

**17 h 45 Conclusion**

**17 h 55** Présentation de la Société Centrale d'Apiculture (*gestionnaire du Rucher du Jardin du Luxembourg*) et indications pour rejoindre le rucher

**Thierry Duroselle**  
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE  
D'APICULTURE.

**18 h 00 Fin du colloque**

## LES INTERVENTIONS

### 14H55 LES NÉONICOTINOÏDES : IMPACTS SUR LES POLLINISATEURS ET L'ENVIRONNEMENT

**Pr. Dave Goulson**  
Professeur de Biologie  
Apidologue  
Université du Sussex

« Je fournirai un aperçu d'un ensemble cohérent de recherches qui démontrent que l'exposition des bourdons sauvages aux néonicotinoïdes dans le pollen et le nectar des plantes et de fleurs sauvages conduit à une gamme d'effets sublétaux (et parfois létaux), au nombre desquels

la réduction de la collecte de pollen et la diminution de la fécondité, qui affecte ainsi considérablement le bien-être de la colonie.

Le stress induit par les néonicotinoïdes n'agit pas en vase clos. Les abeilles sont susceptibles d'être simultanément exposées à plusieurs pesticides de manière chronique, comme des pyréthrianoïdes et des fongicides DMI (inhibiteurs de la déméthylation), ces derniers agissant en synergie avec des insecticides.

Les abeilles sont également confrontées à la menace de nouveaux pathogènes et parasites, et les néonicotinoïdes endom-

agent les capacités de leur système immunitaire, exacerbant ainsi les effets de ces agents.

Je terminerai ma présentation en abordant les préoccupations environnementales plus générales que soulèvent les pratiques actuelles en matière de gestion des ravageurs, et en particulier l'utilisation prophylactique de ces produits chimiques systémiques et persistants. L'accumulation dans le sol et la contamination des habitats aquatiques, des fleurs sauvages et des arbres est de nature à conduire à des effets néfastes et étendus sur la faune. »

### 15H25 LES ALTERNATIVES AUX NÉONICOTINOÏDES : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE MENÉE EN ITALIE

**Dr. Maria-Teresa Renzi**  
Chercheuse en entomologie  
Université de Bologne

La présentation exposera les résultats et conclusions issus d'une enquête menée en Italie par l'Unité d'Entomologie de la Faculté d'Agronomie de Bologne et Pesticide Action Network -Europe.

Cette enquête a été conçue pour recueillir des informations sur les applications et surtout sur les alternatives à l'usage agricole de trois insecticides néonicotinoïdes (l'imidaclopride, le thiaméthoxam et la clothianidine), récemment interdits partiellement par la Commission Européenne (Reg. EU 485/2013).

Un questionnaire a été soumis à un groupe de techniciens pratiquant l'agriculture intégrée, dans différentes régions d'Italie. Les cultures concernées étaient principalement les fruitiers et la production de légumes, secteurs particulièrement consommateurs de néonicotinoïdes.

Les alternatives présentées par les techniciens interviewés consistaient principalement en l'utilisation d'autres produits chimiques et les personnes interrogées ont souvent cité les autres néonicotinoïdes encore autorisés (l'acétamipride et le thiaclopride). Au nombre des alternatives chimiques également, de nouvelles molécules insecticides, mais aussi, dans quelques cas, des produits anciens et toxiques pour les abeilles.

En ce qui concerne les alternatives naturelles et biologiques, elles ont été citées par une minorité des personnes interviewées, ces dernières soulignant une meilleure efficacité de ces mesures en cultures sous tunnels. L'enquête montre que la disponibilité sur le marché de ces solutions ainsi que leurs prix peuvent décourager le choix de certaines solutions naturelles.

Concernant l'application du Règlement EU 485/2013, des points problématiques ont été mis en évidence par rapport à la protection des pollinisateurs. Par exemple, les néonicotinoïdes ne sont interdits qu'avant la floraison, sans prendre en compte des mesures plus spécifiques pour les cultures qui ont une floraison très étendue ou échelonnée dans le temps.

## LES INTERVENTIONS

### 15H55 CHARTE DE COEXISTENCE

#### ENTRE PRODUCTEURS DE SEMENCES, AGRICULTEURS BIO ET APICULTEURS DANS LE LOT-ET-GARONNE

**Bertrand Auzeral**

Apiculteur professionnel

Cette charte est née d'une initiative du Conseil général du Lot-et-Garonne qui a souhaité mieux définir sa politique d'intervention pour le développement de l'agriculture lot-et-garonnaise, en organisant des Etats Généraux de l'agriculture départementale. Dans ce cadre, un groupe de travail thématique « coexistence et convergence des différentes formes d'agriculture » a permis d'approfondir le dialogue et la rencontre entre 3 filières interdépendantes (la multiplication de semences, la filière biologique et l'apiculture). Le principal constat du groupe : la diversité de l'agriculture lot-et-garonnaise est source de conflits mais aussi d'innovation et de progrès, il faut donc aller plus loin en mettant en place

une charte de coexistence de nos trois filières. Signée en décembre 2012 par le Conseil général, le syndicat départemental d'apiculteurs, le syndicat des multiplicateurs de semences et le Civam agrobio 47, cette charte a quatre objectifs :

1. Développer le dialogue entre les usagers de l'espace en partant du constat qu'une meilleure connaissance des activités agricoles voisines et de leurs contraintes permet le plus souvent de prévenir les nuisances occasionnées.
2. Maitriser les flux de pollen car éviter la contamination des semences par des pollens « indésirables » est une contrainte majeure pour tout multiplicateur de semences.
3. Préserver les insectes pollinisateurs car ils sont indispensables pour garantir des rendements agricoles intéressants surtout pour les multiplicateurs de semences et les arboriculteurs.
4. Améliorer l'utilisation des produits

phytosanitaires qui ont un impact sur les pollinisateurs, les cultures voisines et la ressource en eaux.

Les principales actions menées dans le cadre de cette charte ont été de plusieurs ordres :

- Formation et dialogue : sensibilisation des techniciens semenciers « conventionnels » aux pratiques des semences paysannes et rencontre en bout de champs sur l'impact des pollinisateurs dans la production de semences.
  - Sensibilisation des techniciens agricoles, principaux relais d'information vers les agriculteurs.
  - Sensibilisation vers les lycées agricoles au rôle des insectes pollinisateurs.
- Aujourd'hui, de nombreuses actions restent encore à mener pour que les premiers résultats de cette charte se fassent sentir comme la multiplication des rencontres en bout de champ et le développement des partenariats avec l'enseignement agricole.

En savoir plus : [http://m.cg47.fr/fileadmin/Documents/Agriculture\\_et\\_foret/Charte\\_coexistence\\_dec\\_2012.pdf](http://m.cg47.fr/fileadmin/Documents/Agriculture_et_foret/Charte_coexistence_dec_2012.pdf)

### 16H15 STRATÉGIE DE LUTTE INTÉGRÉE CONTRE LES RAVAGEURS DE MAÏS

#### MISE EN PRATIQUE EN ITALIE

**Lorenzo Furlan**

Directeur de recherche agricole

Veneto Agricoltura,  
Agence Régionale pour les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires de la Vénétie

Selon la directive 2009/128/CE (instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable), la lutte intégrée contre les ravageurs du maïs devrait être fondée sur les principes suivants :

- a. Le traitement n'est appliqué que lorsque les niveaux de population des

ravageurs ont été estimés au moyen de modèles de suivi et de développement. Le traitement est alors effectué seulement si la surveillance a constaté que les niveaux d'infestations sont supérieurs à des seuils économiques définis ;  
b. si les seuils économiques sont dépassés, des solutions agronomiques, principalement la rotation, devraient être

## LES INTERVENTIONS

envisagées pour éviter des dommages aux cultures de maïs ;

c. si les seuils économiques sont dépassés et qu'il n'existe pas de solutions agronomiques disponibles, la lutte biologique ou physique, ou toute autre méthode de lutte antiparasitaire non chimique, doivent être envisagées en remplacement du traitement chimique. Bien que les stratégies de lutte intégrée soient couramment utilisées dans les cultures telles que les vergers et les vignes, elles n'ont pas été largement introduites pour le maïs et d'autres systèmes agricoles.

Comme ces cultures disposent souvent de ressources limitées en termes de revenus et de technologies, il convient de consacrer un effort particulier à l'atteinte des objectifs de la directive.

Cela signifie que si la lutte intégrée doit être mise en place pour les grandes cultures, il y a un besoin majeur de : a) stratégies à faible coût ; b) d'outils efficaces ; et c) de pesticides durables en termes économiques et environnementaux ou d'autres méthodes de lutte antiparasitaire.

En Vénétie, pour atteindre ces objectifs, un système de conseil moderne a été mis en place : il fournit des informations en ligne sur le traitement des cultures et détaille les nouveaux critères techniques, au travers du Bollettino delle Colture Erbacee (le « Bulletin des cultures annuelles » : <http://www.venetoagricoltura.org/subindex.php?IDSX=120>).

Ce dernier fournit un système de surveillance des maladies et ravageurs à faible coût et sur de larges surfaces qui établit si les populations de ravageurs posent un risque économique pour les cultures. Il détermine également quand une évaluation sur le terrain est néces-

saire et comment elle doit être réalisée. La surveillance sur de grandes surfaces est peu coûteuse puisqu'elle est basée sur :

- a. des produits sémi-chimiques (pièges) peu coûteux et facile d'utilisation ;
- b. des modèles de populations de ravageurs utilisant les données météorologiques (par exemple, le programme de surveillance et de prévision du Ver-gris noir et le modèle Davis pour l'éclosion des œufs de la chrysome) ;
- c. l'analyse spatiale basée sur la cartographie SIG (par exemple la géostatistique) ;
- d. l'information agronomique à partir d'un certain nombre de zones.

Afin de garantir que la lutte intégrée peut être appliquée aux grandes cultures d'une manière fiable et abordable, la procédure doit être définie à la fois au niveau régional et au niveau de l'exploitation.

Au niveau de l'exploitation, la procédure prévoit le prélèvement d'échantillons quand sont identifiées au niveau régional des zones à risque de dommage du fait d'un insecte donné. Cela prend en considération le fait que la surveillance des cultures peut révéler différents niveaux de sensibilité et donc que des zones différentes peuvent exiger des niveaux différents d'intervention.

Les techniciens et les agriculteurs doivent être informés sur ces questions et la façon d'utiliser correctement les informations étant donné que les coûts de production doivent être réduits et l'impact environnemental des pratiques agricoles limité.

Ils doivent également recevoir les informations au bon moment sur chacune des actions spécifiques à effectuer.

Cette approche de lutte intégrée est devenue un processus pratique en Vénétie (Nord-est de l'Italie).

À partir de l'expérience à long terme et compte tenu de tous les principaux ravageurs qui peuvent causer des dommages dans la première phase de la culture de maïs, le pourcentage de terres avec des populations dépassant le seuil économique est faible (moins de 5 % dans la région de Vénétie, une zone de production de maïs à grande échelle).

Cela signifie que les applications de lutte intégrée dans le maïs peuvent entraîner une utilisation très limitée de pesticides sans aucun effet négatif sur la marge brute des agriculteurs.

Pour atteindre ces résultats, assurer les risques de mise en œuvre de la lutte intégrée dans les premières phases est un facteur clé (les agriculteurs ont besoin de s'habituer à une nouvelle approche et de nouvelles techniques).

Ceci a été réalisé avec un fonds commun spécifique pour les producteurs de maïs, pour lequel la prime d'assurance requise est inférieure aux coûts des insecticides.

L'expérience à long terme de cette approche de lutte intégrée avec les différentes études de cas et les premiers résultats (2014) du nouveau fonds commun de placement seront présentés. L'approche de lutte intégrée s'étend à d'autres ravageurs importants, tels que la pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*) et entraîne une réduction significative de l'impact environnemental en conservant une marge brute au moins constante pour les agriculteurs.

## LES INTERVENTIONS

### 16H45 BEE FRIENDLY UN LABEL POUR LES PRODUITS RESPECTUEUX DES POLLINISATEURS

**Olivier Belval**  
Président de l'Association  
Bee Friendly

88% des Français sont conscients de la disparition brutale des abeilles et 81% identifient les pratiques agricoles comme la première cause de ce déclin<sup>1</sup>. En identifiant les produits respectueux de l'abeille, l'association BEE FRIENDLY entend donner aux consommateurs la possibilité de favoriser les pratiques agricoles et les produits en harmonie avec le bien-être des pollinisateurs. Elaboré par un collège d'experts de l'abeille, de l'agriculture bio ou de l'industrie agroalimentaire, le label BEE FRIENDLY vise à promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs. 27 critères précis et mesurables au nombre desquels :

- La garantie d'une traçabilité et la mise en place de rotations de cultures bénéfiques
  - Un encadrement étroit de l'utilisation des pesticides : une liste de molécules interdites, la mise en place de mesures de protection des pollinisateurs lors des traitements, etc.
  - L'interdiction de l'utilisation directe ou indirecte des OGM
  - La mise en place de zones de préservation de la biodiversité
  - La limitation de la mortalité des pollinisateurs au cours des opérations de récolte
  - Le partenariat avec des associations d'apiculteurs, ou le soutien à des projets de recherche
- Contrôlé par un organisme de certification accrédité et indépendant, le cahier des charges établit une liste de pratiques éliminatoires et trois niveaux de qualification correspondant aux étapes

successives d'une démarche de progrès. L'objectif de BEE FRIENDLY est de sensibiliser les producteurs et les entreprises fabriquant et distribuant des produits de la vie quotidienne à l'enjeu majeur que représente la survie de l'abeille et de les inciter à mettre en place des pratiques ayant un impact positif sur les pollinisateurs et leurs écosystèmes. Pour l'instant, le cahier des charges BEE FRIENDLY a été développé sur 2 secteurs, grâce à l'appui d'entreprises pionnières, partenaires de l'Association : les fruits et légumes et les produits laitiers. En fonction de l'intérêt de futurs partenaires de l'Association, le cahier des charges BEE FRIENDLY pourra être décliné à d'autres secteurs d'activités : viticulture, élevage et production de viande, production de coton et secteur textile, grandes cultures, etc.

En savoir plus : [www.certifiedbeefriendly.org](http://www.certifiedbeefriendly.org)

1. Etude IPSOS UNAF 2011

### 17H10 AGROFORESTERIE ET COUVERTURE VÉGÉTALE AU SERVICE DES POLLINISATEURS DES PISTES SÉRIEUSES À EXPLORER SANS TARDER

**Alain Canet**  
Président de l'Association Française  
d'Agroforesterie

Est-il encore besoin de rappeler ici le rôle des pollinisateurs dans la vie des plantes ? Doit-on ajouter que l'abeille serait privée de protéines sans pollen. C'est là sans doute la symbiose la plus importante qui existe dans la nature. L'abeille a besoin des plantes autant que les plantes ont besoin de l'abeille. Lorsque nous faisons le bilan d'une parcelle agroforestière associée avec

les couverts végétaux, des haies, des ripisylves, nous constatons à l'évidence que le volume de fleurs mises à disposition des abeilles augmente considérablement par rapport au volume de fleurs d'une parcelle dite classique ; la diversité des essences présentes permet d'avoir des floraisons qui couvrent pratiquement toute l'année. L'agroforesterie associée aux couverts végétaux restaure la fertilité des sols, crée des habitats pour les insectes et un microclimat dans les parcelles. Ces éléments sont favorables au développement des plantes et les protègent contre

les conditions climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, froid, inondations). Les sécrétions de nectar et les moissons n'en sont que plus régulières. Mais les bienfaits de l'agroforesterie et des couverts végétaux en faveur de l'abeille ne sont qu'une conséquence indirecte de ces pratiques. Le but premier est bien d'avoir une agriculture qui produise plus avec moins d'intrants en respectant l'environnement parce qu'elle s'appuie sur les services écosystémiques. Oui, il est possible de produire plus et mieux en s'appuyant sur les ressources locales, naturelles et durables.

En savoir plus : <http://www.agroforesterie.fr/>

## LE COMITÉ DE SOUTIEN DES ÉLUS À L'ABEILLE ET AUX APICULTEURS

**Lancé à l'initiative de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), d'Agir Pour l'Environnement, de l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France, de Générations Futures et de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), un comité de soutien des élus(es) à l'abeille et aux apiculteurs a vu le jour le 5 juin 2013.**

Ce comité – qui se veut pluri partis politiques – a pour objectif la constitution d'un réseau de parlementaires et d'élus des collectivités territoriales sensibles aux problématiques liées aux menaces pesant sur l'abeille et les insectes pollinisateurs et qui souhaitent s'engager aux côtés des apiculteurs pour la préservation de la biodiversité.

Le Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs compte à ce jour près d'une centaine de parlementaires et d'élus des collectivités territoriales !

### EN REJOIGNANT LE COMITÉ DE SOUTIEN, LES ÉLUS S'ENGAGENT À :

- 1 / Soutenir l'action de l'UNAF et des associations de protection de l'environnement auprès des pouvoirs publics et notamment auprès des ministres de l'Agriculture et de l'Écologie pour obtenir une véritable protection des abeilles et des pollinisateurs,
- 2 / Exiger une stricte application du Règlement européen 1107/2009 en matière d'homologation des produits phytosanitaires,
- 3 / Favoriser une agriculture réellement respectueuse de l'environnement,
- 4 / Ne pas utiliser de produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles dans les espaces verts de leur collectivité,
- 5 / Ne pas favoriser la mise en culture de plantes génétiquement modifiées,
- 6 / Favoriser l'implantation et la mise en culture de végétaux à vocation pollenifères et nectarifère,
- 7 / Favoriser l'information en direction des agriculteurs notamment sur le rôle essentiel de l'abeille et les usages de précaution,
- 8 / Favoriser la connaissance de l'abeille en tant que sentinelle de l'environnement et de l'apiculture au niveau national et européen.

### COMMENT PEUVENT-ILS AGIR ?

Les parlementaires peuvent questionner, approuver ou refuser certaines décisions du ministre de l'Agriculture et du ministre de l'Ecologie, par des questions écrites et/ou orales, et proposer des alternatives à ces décisions qui n'iraient pas dans un sens favorable aux besoins de la filière apicole par des propositions d'amendements. Les élus des collectivités locales peuvent alerter, informer et pousser les députés et sénateurs de leurs circonscriptions à solliciter le ou les Ministres concernés par des thématiques touchant l'abeille, la biodiversité et la filière apicole. Depuis son lancement, de nombreux parlementaires ont posé des questions écrites et orales concernant les procédures juridiques liées aux autorisations de mise sur le marché de pesticides, sur les variétés rendues tolérantes aux herbicides ainsi que sur le frelon asiatique ; certains d'entre eux par des courriers au Ministre de l'Agriculture ont appuyé nos demandes.

**Les élus adhérents de notre comité soutiennent la filière apicole pour sauvegarder l'abeille dans l'intérêt des générations futures !**

**VOUS ÊTES ÉLUS ET VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LE COMITÉ ?**

<http://www.comiteelusabeille.org/adhesion-en-ligne/>

EN SAVOIR PLUS SUR  
LE COMITE DE SOUTIEN  
DES ÉLUS

[www.comiteelusabeille.org](http://www.comiteelusabeille.org)

## L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE



EN SAVOIR PLUS  
SUR L'UNAF

[www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info)

Programme abeille, sentinelle  
de l'environnement

[www.abeillesentienne.net](http://www.abeillesentienne.net)

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) est une structure organisée professionnellement pour défendre tous les apiculteurs, les abeilles et les insectes pollinisateurs. L'UNAF regroupe aujourd'hui une centaine de syndicats départementaux de métropole et d'outre-mer représentant près de 20 000 apiculteurs et environ 500 000 ruches

Depuis sa création en 1946, les missions principales de l'UNAF consistent à défendre les intérêts économiques de la filière, à protéger les abeilles en sensibilisant le grand public au rôle indispensable de l'abeille et des insectes pollinisateurs, à promouvoir les produits de la ruche, à initier et former de nouveaux apiculteurs.

Depuis 1995, l'UNAF mène un combat syndical contre les insecticides néonicotinoïdes en médiatisant les phénomènes pernicieux d'intoxications d'abeilles et en initiant de nombreuses actions juridiques.

L'UNAF agit également par tous les moyens légaux pour protéger l'apiculture contre les OGM. Elle a dans ce cadre été nommée pour représenter l'apiculture au sein du Comité économique, éthique et social du Haut conseil des biotechnologies.

Par sa revue mensuelle Abeilles et Fleurs et sa librairie spécialisée (ouvrages et DVD), l'UNAF joue pleinement son rôle de structure d'information et de formation.

En 2005, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a lancé un programme national de sensibilisation à la sauvegarde de l'abeille et des pollinisateurs sauvages sous l'appellation protégée « Abeille, sentinelle de l'environnement® ». Près de 70 collectivités et entreprises privées sont aujourd'hui signataires de la Charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » et soutiennent des actions en faveur de l'abeille, sur leur territoire. Ils participent chaque année, en Juin, aux Journées nationales APIdays®.

## LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE

La Société Centrale d'Apiculture, de Sériciculture, d'Insectologie et de Zoologie Agricole a été fondée à Paris en 1856 pour développer l'enseignement apicole et pour contribuer à la sauvegarde de l'Abeille en luttant contre les pratiques apicoles ancestrales telles que l'étouffage. Elle fut reconnue d'utilité publique en mars 1900. Elle a pour but de concourir aux progrès de la Science et de l'Industrie apicole, ainsi qu'à l'étude de tous les phénomènes entomologiques et zoologiques qui intéressent l'agriculture (article 1er de ses statuts).

**Ses principaux objectifs sont :**

- La défense des abeilles, des pollinisateurs et de leur environnement au travers de la reconnaissance du rôle essentiel qu'ils jouent dans les écosystèmes et dans la préservation des équilibres naturels.
- L'enseignement et la diffusion des savoirs scientifiques et techniques en apiculture : comprenant l'initiation, la formation et la spécialisation de tous les publics, l'organisa-

tion de conférences, la publication d'articles dans les revues apicoles et la participation aux réunions professionnelles.

- les activités de conseils en apiculture urbaine (Mairies, Collectivités locales, Entreprises...)

- La mise en place de partenariats apicoles dans le but de développer de vrais « projets d'entreprise » et où les collaborateurs, correctement formés, deviennent à terme les acteurs responsables de leur rucher.

La SCA est forte d'environ 700 adhérents. Elle exploite en direct 6 ruchers dont le rucher école du Jardin du Luxembourg (Paris 6e) qui forme une centaine d'auditeurs chaque année et le rucher pédagogique du parc G. Brassens (Paris 15e) qui accueille tous les ans environ 3 500 élèves des écoles de Paris.

Enfin la SCA possède un exceptionnel fond de bibliothèque de plus de 3 000 références dont le premier catalogue est paru en 1896. Elle le met à la disposition des chercheurs et des spécialistes du monde apicole.



EN SAVOIR PLUS  
SUR LA SCA

[www.la-sca.net](http://www.la-sca.net)



Les présentations et vidéos  
des interventions  
seront disponibles sur :

[www.joellabbe.fr](http://www.joellabbe.fr)

[www.comiteelusabeille.org](http://www.comiteelusabeille.org)



## INFOS / CONTACTS

**Pour l'Union Nationale  
de l'Apiculture Française**

01 48 87 47 15

[unaf@unaf-apiculture.info](mailto:unaf@unaf-apiculture.info)

**Pour Joël Labbé  
Sénateur du Morbihan**

**Fanny DUPERRAY**

01 42 34 49 88

**Sylvie VALET**

06 18 75 02 24

[s.valet@assistants.senateurs.fr](mailto:s.valet@assistants.senateurs.fr)



COLLOQUE

5 JUIN 2014

AU SÉNAT

Pour  
une agriculture  
respectueuse  
des pollinisateurs

- Paroles de scientifiques
- Témoignages de producteurs

DE 14H30 À 18H00

Sénat / Salle Monnerville - 26 rue de Vaugirard - 75006 Paris